

(N<sup>o</sup> 33.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1864.

---

### **Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de la Guerre un crédit provisoire de 8,000,000 de francs, à valoir sur le Budget de l'exercice 1865.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 63 et 65 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSCHÉ, le Comte d'ARSHOT, SACQUELEU, MOSSELMAN, et le Comte de LOOZ-CORSWAREM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre a examiné le Projet de Loi allouant au Département de la Guerre un crédit provisoire de huit millions de francs sur l'exercice de 1865. — Votre Commission, considérant que l'on ne peut interrompre le service de ce Département, a conclu, à l'unanimité des membres présents, à l'adoption du Projet de Loi. Toutefois, sur l'observation de plus d'un membre, il a été bien entendu que cette approbation n'implique en aucune façon l'assentiment ultérieur au budget de la Guerre, et que le vote des membres de la Commission est complètement réservé à cet égard.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.

*Le Rapporteur,*  
Comte DE LOOZ.